

Compte-rendu de réunion

Réunion du Comité de vallée inondable de la Saône

le 24 juin 2009 à Saint-Jean de Losne

Emetteur :	S. Claudet-Bourgeois	Date :	20/07/2009	Réf. :	CRR_Comité_vallée_240609
Lieu :	Salle polyvalente, Saint-Jean de Losne (21)				
Opération	Réunion du Comité de vallée inondable de la Saône				
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> - Election du Président - Présentation du bilan provisoire du Contrat de vallée inondable - Présentation du bilan du PAPI Saône - Présentation de la Directive Inondations - Présentation de la méthodologie de l'étude bilan du Contrat - Présentation du projet de phase transitoire pour la mise en place d'une nouvelle procédure - Transposition du programme de mesures du SDAGE au Val de Saône 				
LISTE DES PARTICIPANTS ET DESTINATAIRES					
Madame la Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté					
Monsieur le Président du Conseil Régional de Bourgogne					
Monsieur le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes					Excusé
Monsieur Michel RAYMOND, Conseiller Régional Rhône-Alpes					Excusé
Monsieur le Président du Conseil Général de Saône et Loire, représenté par Monsieur DICONNE					Représenté
Monsieur Fernand RENAULT, Vice Président du Conseil Général de Saône et Loire					Excusé
Monsieur Jean-Paul DICONNE, Conseiller Général de Saône et Loire					x
Monsieur François SAUVADET, Président du Conseil Général de Côte-d'Or, représenté par Monsieur ABBEY					Représenté
Monsieur Joël ABBEY, Vice Président du Conseil Général de Côte-d'Or					x
Monsieur Antoine SANZ, Conseiller Général de Côte-d'Or					x
Monsieur Christian PONCELET, Président du Conseil Général des Vosges					Excusé
Monsieur Alain ROUSSEL, Vice Président du Conseil Général des Vosges					Excusé
Monsieur Jackie PIERRE, Sénateur, Vice Président du Conseil Général des Vosges					Excusé
Monsieur Michel MERCIER, Président du Conseil Général du Rhône					
Monsieur Bernard FIALAIRE, Vice Président du Conseil Général du Rhône					
Monsieur Marc FEUILLET, Conseiller Général du Rhône					
Monsieur Daniel POMERET, Vice Président du Conseil Général du Rhône					
Monsieur Yves KRATTINGER, Président du Conseil Général de Haute-Saône					
Monsieur Michel DESIRE, Conseiller Général de Haute-Saône					x
Madame Carmen FRIQUET, Conseillère Générale de Haute-Saône					x

Compte-rendu de réunion

Monsieur Rachel MAZUIR, Président du Conseil Général de l'Ain, représenté par Monsieur PHILIPPON	Représenté
Monsieur Henri GUILLERMIN, Vice Président du Conseil Général de l'Ain	x
Monsieur André PHILIPPON, Vice Président du Conseil Général de l'Ain	x
Monsieur Christophe SIRUGUE, Président de l'EPTB Saône et Doubs	Excusé
Monsieur Christian de LAVERNÉE, Préfet de Région Bourgogne	
Monsieur Hugues DOLLAT, Directeur de la DIREN Bourgogne	x
Monsieur Alain PIALAT, Directeur de l'Agence de l'Eau RM&C	
Monsieur Philippe CLAPE, Directeur de l'Agence de l'Eau RM&C, Délégation de Besançon	Excusé
Monsieur Pierre CALFAS, Directeur Interrégional de VNF	
Monsieur Emmanuel BONARDOT, Représentant les Chambres d'Agriculture	
Monsieur le Maire de Mâcon	
Monsieur le Maire de Tournus	
Monsieur le Président de l'Association départementale des Maires de Haute-Saône	
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de GRAY	
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon	Excusé
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Mâconnais Val de Saône	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Villefranche	
Monsieur Michel REPELIN, Vice Président de la Communauté Urbaine du Grand Lyon	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Saône vosgienne	Excusé
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saône et Madon	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Combes	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Saône Jolie	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes des quatre rivières	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Jusséen	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Agir Ensemble	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Saône et Coney	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vertes Vallées	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Pesmes	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Seurre	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du canton de Pontailleur-sur-Saône	x
Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Auxonne Val de Saône, représenté par Monsieur VAUTIER	Représenté
Monsieur le Président de la Communauté de Communes entre Saône et Grosne	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Trois Rivières	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Saône et Bresse	

Compte-rendu de réunion

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de la Bresse	x
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Saône et Seille	
Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Tournugeois	Excusé
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Mâconnais - Beaujolais, représenté par Monsieur NUGUET	Représenté
Madame la Présidente de la Communauté de Communes Val de Saône - Chalaronne	Excusée
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montmerle Trois Rivières	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du canton de Pont-de-Vaux	x
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du canton de Pont-de-Veyle	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Saône - Vallée	x
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Bagé	
Madame la Présidente de la Communauté de Communes Porte Ouest de la Dombes	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Beaujolais Saône Pierre Dorées	
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Beaujolais Vauxonne	
Madame la Présidente de la Communauté de Communes Monts d'Or - Azergues, représentée	Représentée
Monsieur le Président de l'EPAVAL Saône Doubs	x
Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'aménagement du bassin des Cosnes	
Monsieur le Président du SIVU de distribution d'eau de Saône - Veyle	
Monsieur le Président du SIVU de distribution d'eau Basse Reyssouze	
Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Agglomération Mâconnaise	
Monsieur le Président du Syndicat de Charte Plaine et Saône	
Monsieur le Président du Syndicat de Curage de l'Ouche Inférieure	
Monsieur le Président du Syndicat d'aménagement et d'entretien de la Tille Inférieure	
Monsieur le Président du Syndicat de Charte du Val de Saône	
Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Flammerans	x
Monsieur le Président du Syndicat Mixte Saône - Grosne	
Monsieur le Président du S.I.E. de Chalon Nord	
Monsieur le Président du S.I.E. du Louhannais	
Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'endiguement de Pont de Vaux à Feillens	x
Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'hydraulique agricole du Rhône	Excusé
Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'eau Potable Saône Turdine	Excusé
Monsieur le Président du S.I.E. Vallée d'Ardières - Chavanne	
Monsieur le Président de la C.C.I. des Vosges	Excusé
Monsieur le Président de la C.C.I. de GRAY - VESOUL	
Monsieur le Président de la C.C.I. de la Côte-d'Or	
Monsieur le Président de la C.C.I. de Beaune	

Monsieur le Président de la C.C.I. de Saône et Loire	
Monsieur le Président de la C.C.I. de l'Ain	
Monsieur le Président de la C.C.I. de Lyon	Excusé
Monsieur le Président de la C.C.I. de Villefranche/Saône	Excusé
Monsieur le Président de la Commission APROPORT	
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges	
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, représenté par Monsieur FOUIN	Représenté
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or	
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, représenté par Monsieur CHANUSSOT	Représenté
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, représenté par Monsieur FONTIS	Représenté
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Rhône	
Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne	Excusé
Monsieur le Président du Comité de protection et d'aménagement du bassin versant Saône et Doubs	
Monsieur le Président du Centre régional de la propriété forestière de Franche-Comté	
Monsieur le Président du Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne	
Monsieur le Président du Centre régional de la propriété Forestière de Rhône-Alpes	Excusé
Monsieur le Président de l'Association des prairies du Bordelan	
Monsieur le Président de l'Association syndicale des Dignes d'Avanon a Thoissey	
Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'endiguement des prairies de Pont de Vaux à la Seille	
Monsieur le Président du Syndicat de Dignes de Verdun-sur-le-Doubs	
Monsieur le Président de l'Association Syndicale de Dignes d'Ouroux sur Saône	
Monsieur le Président de l'Association Syndicale de Dignes de St Marcel - Chalon - Châtenoy - Epervans	
Monsieur le Président du Syndicat de Dignes de Saint Germain du Plain	
Monsieur le Président de l'Association Syndicale de Dignes de Préty - Lacrost - La Truchère	
Monsieur le Président du Syndicat de Dignes de la Salle - Saint Albain	
Association foncière de Grièges	
UNICEM Bourgogne Franche- Comté	x
Monsieur le Président de la Fédération de Pêche des Vosges	
Monsieur le Président de la Fédération de Pêche de Haute-Saône	
Monsieur le Président de la Fédération de pêche de Côte-d'Or	
Monsieur le Président de la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire, représenté par M. DURANDIN, Vice-Pst	Représenté
Monsieur le Président de la Fédération de pêche de l'Ain	
Monsieur le Président de la Fédération de Pêche du Rhône	Excusé
Monsieur le Président de l'Association des pêcheurs professionnels de la Saône	
Monsieur le Président de l'Association Départementale des Chasseurs de Gibiers d'eau	

Compte-rendu de réunion

Monsieur le Président du C.R.E.N. de Franche-Comté	
Monsieur le Président du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, représenté	Représenté
Monsieur le Directeur du C.R.E.N. de Rhône-Alpes	Excusé
Monsieur le Président - Haute Saône Nature Environnement	
Monsieur le Président - Saône vivante - Doubs vivant	
Monsieur le Président du Collectif Saône Doubs Vivant	x
Monsieur le Président de la FRAPNA Rhône-Alpes	Excusé
Monsieur le Président - UFC 21 - Que choisir ? Côte-d'Or	x
Madame la Présidente - UFC 71 - Que choisir ? Saône et Loire, représenté par Monsieur CABBILLARD	Représentée
Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme de l'Ain	
Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme du Rhône	
Monsieur le Président du Comité départemental du Tourisme de Saône et Loire	
Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme de Côte-d'Or	Excusé
Monsieur le Président - DESTINATION 70	x
Monsieur le Directeur de la DIREN Franche-Comté	Excusé
Monsieur le Directeur de la DIREN Rhône-Alpes	Excusé
Monsieur le Directeur de la D.R.I.R.E. de Franche-Comté	Excusé
Monsieur le Directeur de la D.R.I.R.E. de Bourgogne	
Monsieur le Directeur de la D.R.I.R.E. Rhône-Alpes	Excusé
Monsieur le Directeur de la D.R.A.A.F de Franche-Comté	Excusé
Monsieur le Directeur de la D.R.A.A.F de Bourgogne	
Monsieur le Directeur de la D.R.A.A.F de Rhône-Alpes, représenté par la DDAF Rhône-Alpes	Représenté
Monsieur le Directeur de la D.R.A.S.S. de Franche-Comté	
Monsieur le Directeur de la D.R.A.S.S. de Bourgogne	
Monsieur le Directeur de la D.R.A.S.S. de Rhône-Alpes	Excusé
Monsieur le Chef de MISE de Haute-Saône	
Madame la Chef de MISE de Côte-d'Or, représentée par Monsieur BOSSON	Représenté
Madame la Chef de MISE de Saône-et-Loire	
Monsieur le Chef de MISE de l'Ain, représenté	Représenté
Monsieur le Chef de MISE du Rhône	Excusé
Madame la Chef de MISE des Vosges	
Monsieur le Sous-Préfet des Vosges	
Monsieur le Directeur interrégional de voies Navigables de France, représenté par Monsieur SEGUIN	Représenté
Monsieur le Chef du SERE - Service navigation Rhône-Saône	

Monsieur le Délégué Régional de l'ONEMA - Bourgogne	
Monsieur le Délégué Régional de l'ONEMA Rhône-Alpes	
Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Côte d'Or	
Madame la représentante du SGAR de Bourgogne - Préfecture	
Direction de l'Environnement et du Développement Durable - Conseil Régional de Bourgogne	
Direction de l'Environnement et de l'Energie - Conseil Régional de Rhône-Alpes	
Monsieur le Directeur de l'Environnement - Conseil Régional Franche-Comté	
Madame la Chef du Service Agriculture et Environnement - Conseil Général du Rhône	
Monsieur le Directeur de l'Agriculture et de l'Environnement - Conseil Général de Côte-d'Or	
Madame la Chef du Service du développement durable, de l'environnement et de l'action internationale, Conseil Général de Haute-Saône	
Monsieur le Directeur de l'Environnement - Conseil Général de l'Ain	Excusé
Monsieur le Directeur du Service Départemental de l'Agriculture - Conseil Général de Saône-et-Loire	
Monsieur le Directeur des Routes et des Infrastructures - Conseil Général de Saône et Loire	
Service Développement durable - Bureau Environnement - Conseil Général des Vosges	
Communauté Urbaine du Grand Lyon - Mission écologie	
Brigades Vertes du Rhône	
Monsieur le Directeur de la Communauté d'agglomération Chalon - Val de Bourgogne	
Monsieur le Président de la SAFER de Bourgogne	
Monsieur le Président de la SAFER de Rhône-Alpes	
Monsieur le Président de la SAFER de Franche-Comté	
Monsieur le Président du Comité de rivière Veyle	
Monsieur le Président du Comité de rivière Chalaronne	
Monsieur le Président du Comité de rivière Azergues	
Monsieur le Président du Comité de rivière Reyssouze	
Monsieur le Président du Comité de rivières du Beaujolais	Excusé
Monsieur le Président du Comité des rivières du Mâconnais	
Monsieur le Président du Comité de rivière Seille	
Monsieur le Président du Comité de rivière Dheune	x
Monsieur le Président du Comité de rivière Tille, représenté par Mlle FLORES	Représenté
Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Vouge	x
Monsieur le Président du Comité de rivière Vouge	x
Messieurs les Présidents du Comité de rivière Ognon	
Monsieur le Président du Comité de rivière Durgeon	
Monsieur le Président du Comité de rivière Lanterne	
Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents	
Monsieur le Président du Comité de rivière Grosne	

Compte-rendu de réunion

Monsieur le Président du SIVOM du Bassin Versant de la Petite Grosne	
Monsieur le Maire de Saint-Jean de Losne	x
Monsieur Jérémy MULLER, Conseil général des Vosges	x
Mademoiselle Audrey FLORES, EPTB Saône et Doubs, Animatrice Contrat de rivière Tille	X
Monsieur Germain LYONNET, Communauté de Communes Monts d'OR - Azergues	X
Monsieur Jean-Pierre HENRY, DDEA 70	X
Madame Françoise PIERSON, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne	X
Madame Gaëlle GRATTARD, bureau d'études ASCONIT	X
Madame Estelle MARTIN, Conseil général du Rhône	X
Madame Géraldine DUCCELLIER, Chambre d'agriculture de Côte-d'Or	X
Monsieur Larbi SAHNOUNE, Conseil général de Côte-d'Or	X
Monsieur Marc FORET, Directeur de l'EPTB Saône et Doubs	X
Monsieur Cédric BORGET, Responsable Pôle inondabilité / PAPI Saône, EPTB Saône et Doubs	X
Monsieur Fabien DEVIDAL, Animateur Rhône-Alpes du CVI, EPTB Saône et Doubs	X
Monsieur Yannick COUPRY, Animateur Haute-Saône / Vosges du CVI, EPTB Saône et Doubs	X
Monsieur Maxence BRET, Responsable de l'Observatoire du Val de Saône, EPTB Saône et Doubs	X
Monsieur Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS, Responsable du Pôle Saône, EPTB Saône et Doubs	X

Monsieur CHATEL, Maire de Saint-Jean de Losne, ouvre la réunion et accueille les participants.

Monsieur DOLLAT, Directeur régional de l'environnement de Bourgogne, indique qu'en l'absence de Président (démission en 2007 de Monsieur NUDANT), la présidence du Comité de vallée lui a été déléguée par le Préfet de Côte-d'Or, Préfet de Bourgogne, a qui revenait cette fonction et ce, dans l'attente de l'élection du nouveau Président. M. DOLLAT rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette réunion du Comité de vallée inondable de la Saône. Le Contrat a été engagé le 1^{er} septembre 2004 et prendra fin le 31 août 2009. A deux mois de l'échéance du Contrat, cette réunion a pour objectif d'en dresser un bilan provisoire et d'évoquer les perspectives à venir pour la mise en œuvre d'une nouvelle démarche sur le Val de Saône.

1. Election du Président du Comité de vallée inondable de la Saône

Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS, Coordonnateur du Contrat, rappelle le rôle du Comité de vallée inondable et celui de son Président. Le Comité de vallée est l'instance de suivi et de mise en œuvre du Contrat à l'échelle de l'ensemble de la vallée de la Saône. Il valide le bilan des actions passées et la programmation de l'année à venir. Il est relayé localement par les trois commissions territoriales et les commissions techniques régionales. Il a été constitué par arrêté préfectoral en date du 19 novembre 1999 et a été modifié dans sa composition les 26 septembre 2001 et 22 décembre 2005 afin d'intégrer de nouveaux membres, notamment des EPCI.

Il est actuellement constitué de trois collèges :

- Collège des collectivités territoriales et EPCI : 74 membres,
- Collège des usagers : 50 membres,
- Collège des administrations et établissements publics : 25 membres.

Compte-rendu de réunion

Le Président du Comité de vallée inondable est élu au sein du Collège des collectivités territoriales et EPCI. Il a pour rôle de provoquer les réunions du Comité de vallée, d'en fixer l'ordre du jour et de présider cette instance. Le poste a été occupé jusqu'en 2007 par Monsieur Jean-Marc NUDANT, qui, pour des raisons personnelles, n'a pas souhaité être reconduit dans ses fonctions.

Un nouveau Président doit être élu, afin de présider le Comité de vallée jusqu'au terme de sa réalisation et pendant la période intermédiaire nécessaire à la mise en place d'un nouveau contrat sur la Saône pour les années à venir. En cas de nouvelle procédure, une nouvelle élection aura lieu.

Monsieur DOLLAT fait appel aux candidats pour le poste de Président du Comité de vallée.

Monsieur Antoine SANZ, Conseiller général de Côte-d'Or, propose Monsieur Joël ABBEY comme candidat. Monsieur ABBEY connaît bien les problématiques du Contrat car il est Président de la Commission territoriale Saône bourguignonne du Contrat de vallée et membre du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau. Aucun autre candidat ne se déclare.

Après vote de l'assemblée, Monsieur ABBEY est élu Président du Comité de vallée inondable de la Saône.

Monsieur Joël ABBEY remercie l'assemblée de lui accorder sa confiance pour présider le comité de vallée. Il rappelle que le Contrat de vallée se termine le 31 août mais que les enjeux qui nous attendent demeurent nombreux et importants. Monsieur le Président indique à l'assemblée les différents points inscrits à l'ordre du jour. Un bilan provisoire du Contrat sera présenté par le coordonnateur du Contrat et sera affiné par l'intermédiaire de l'étude bilan qui a été confiée au bureau d'études ASCONIT. Le bilan actuel représente un investissement de près de 75 millions d'euros. La DIREN Bourgogne effectuera ensuite une présentation de la Directive Inondations et de sa retranscription en Droit français. Le Responsable du PAPI Saône présentera ensuite le bilan de ce programme d'actions spécifique sur le volet inondabilité. Enfin, le Président souhaite que soit engagée rapidement les réflexions préalables à la mise en place d'une nouvelle procédure sur le Val de Saône, afin de prendre en compte le programme de mesures du SDAGE, mais également les exigences du Grenelle de l'Environnement et les nouvelles démarches telles que les corridors biologiques et les Trames vertes et bleues.

Monsieur ABBEY remercie Monsieur le Maire de Saint-Jean de Losne d'accueillir le Comité de vallée dans sa commune. Il propose également que Monsieur DICONNE, Conseiller général de Saône-et-Loire, assure la présidence de la Commission territoriale Saône bourguignonne à sa place, dans l'objectif de bon équilibre au niveau de la Région. Monsieur DICONNE accepte cette proposition.

2. Présentation du bilan provisoire du Contrat de vallée inondable de la Saône

3. Présentation du bilan du PAPI Saône

Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS dresse un bilan rapide du Contrat, établi au 31 mai 2009. Un bilan synthétique du programme d'action mis en œuvre depuis 2004 a été remis aux personnes invitées avec l'invitation à la présente réunion.

Depuis son engagement le 1^{er} septembre 2004, les actions menées dans le cadre du Contrat de vallée ont permis l'investissement d'environ 75 millions d'euros (sur 118 M€ inscrits au Contrat) au sein des quatre volets :

- Volet A : Ressources en eau et assainissement : 58,1 M€
- Volet B1 : Milieux naturels et aquatiques : 2,6 M€
- Volet B2 : Gestion de l'inondabilité : 7,2 M€

Compte-rendu de réunion

- Volet C : Mise en valeur de l'axe Saône : 8,1 M€
- Volet agricole : 0,2 M€

Le Contrat a fait preuve d'un réel dynamisme en ce qui concerne le volet A. De nombreux projets d'assainissement et de protection de la ressource en eau souterraine ont été développés en partenariat avec les maîtres d'ouvrage locaux. Ce volet est avancé à 70,4 %.

Le volet B1 est plus modeste quant aux montants investis. Il est avancé à 62 % et a permis d'importantes actions de réhabilitations des milieux prairiaux et aquatiques. Les actions développées s'inscrivent dans une bonne complémentarité avec les démarches mises en œuvre dans le cadre du réseau NATURA 2000. Les Fédérations de pêche se sont bien impliquées dans ce volet. On observe cependant certaines difficultés à concrétiser les études préalables en travaux, faute de maîtres d'ouvrage suffisants et compte tenu de la difficulté des études de casiers hydrauliques.

Le Volet B2 est avancé à 63,5 %. Cédric BORGET, responsable du Pôle inondabilité et animateur du PAPI Saône, présente le bilan de ce dernier, qui constitue la majorité des actions réalisées dans le cadre du volet B2 du Contrat de vallée. D'importantes et nombreuses études préalables ont été menées (protections rapprochées, casiers hydrauliques...) et ont débouché sur plusieurs réalisations intéressantes. Néanmoins, d'importantes difficultés ont été rencontrées sur ce volet, compte tenu de la complexité des enjeux et de leurs imbrications, mais aussi compte tenu du coût des travaux issus des études préalables, qui ont parfois découragé les collectivités de les concrétiser. D'importantes actions de sensibilisation ont été mises en œuvre : repères de crues, diagnostic de la vulnérabilité, etc.

Le Volet C a permis la réalisation d'importants programmes d'entretien et restauration des bords de Saône (végétation rivulaire notamment). Le Volet est avancé à 53,3 %. Ce volet comprend également l'animation du Contrat par la cellule Saône, les actions de communication autour du Contrat, le programme pédagogique à destination des scolaires et le suivi de l'avancement du Contrat par l'Observatoire du Val de Saône.

Quelques interventions de la salle font suite à la présentation.

En ce qui concerne l'assainissement, Monsieur GIRARD, Maire de Flammerans, précise que, faute de subventions suffisantes, les travaux de la station d'épuration de Soisson-sur-Nacey sont en attente. Monsieur PHILIPPON, Vice-Président du Conseil général de l'Ain, précise que d'importants travaux ont été réalisés au niveau des stations de traitement et qu'il est nécessaire à présent de concentrer les efforts sur l'amélioration des réseaux de collecte.

Monsieur CABBILLARD, de l'UFC 21, s'interroge sur la mise en place des SPANC et notamment sur la prise de compétence des départements pour aider les communes. Monsieur ABBEY, Président du Contrat de vallée inondable, Vice-Président du Conseil général de Côte-d'Or, souligne que le Département de Côte-d'Or a créé un poste dédié pour accompagner les communes en ce sens. Monsieur DICONNE précise qu'un technicien du Département permet la réalisation d'états des lieux. Il est également rappelé par Monsieur FORET, Directeur de l'EPTB Saône et Doubs, que la responsabilité de la mise en place des SPANC incombe aux Maires. Monsieur Antoine SANZ, Conseiller général de Côte-d'Or, précise que la réalisation de diagnostics et travaux reste difficile pour les particuliers en ce qui concerne l'assainissement non collectif, compte tenu des coûts que cela représente.

En ce qui concerne le volet inondabilité, Monsieur SANZ souligne la nécessité d'intégrer les affluents aux démarches engagées sur le Val de Saône. Sur la commune d'Auxonne, plusieurs

quartiers sont sujets aux inondations du fait d'affluents et nécessitent la mise en place de bassins de rétention.

Au titre des informations diverses, Monsieur GROSJEAN (collectif Saône - Doubs vivants) précise qu'une nouvelle organisation des associations de protection de l'environnement s'est mise en place à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

4. Présentation de la Directive Inondations

Isabelle LHEUREUX, Service de l'eau et milieux aquatiques à la DIREN Bourgogne, présente le contenu de la Directive ainsi que sa transposition récente en Droit français. La Directive implique que soient réalisés dans chaque bassin hydrographique, une évaluation des risques inondation, la détermination des mesures supplémentaires requises et la définition d'objectifs de gestion des risques. Les outils existants (SDAGE, PPR, PAPI) ne sont pas suffisants pour répondre aux objectifs de la Directive mais doivent être mobilisés, prolongés et adaptés à ce nouveau contexte. Une coordination de l'ensemble de ces outils devra être mise en œuvre. Un plan de gestion devra être élaboré à l'échelle du bassin. La transposition de la Directive se fera pour le 26 novembre 2009. La Loi définira les objectifs, les plans de gestion, l'information du public et la coordination transfrontalière à mettre en œuvre. Des décrets fixeront les principes de l'évaluation et les contenus des plans de gestion.

5. Présentation de la méthodologie de l'étude bilan du Contrat

Madame GRATTARD, du bureau d'études ASCONIT, présente la méthodologie proposée pour la mise en œuvre de l'étude bilan, évaluation et perspectives du Contrat de vallée inondable de la Saône. L'étude a pour finalité de dresser une évaluation la plus précise possible du Contrat et de ses résultats. Elle a pour objectif d'en dresser les points forts et les limites, mais également de formuler des propositions pour la poursuite des interventions sur le Val de Saône dans les années à venir. L'étude est composée de 5 phases :

- Etat des lieux comparatif initial/final
- Bilan technique et financier
- Perception du Contrat par les acteurs locaux
- Evaluation du Contra : synthèse des phases précédentes
- Recommandations et perspectives

L'étude laissera une large part à la concertation avec les partenaires techniques et financiers du Contrat, afin d'appréhender leur appréciation vis-à-vis de la procédure.

6. Perspectives pour l'élaboration d'une nouvelle procédure sur le Val de Saône

A l'issue du Contrat de vallée inondable de la Saône qui prendra fin le 31 août 2009, et face aux enjeux de protection de la qualité de la ressource, de la biodiversité et de gestion des inondations, imposés par la réglementation (DCE/SDAGE, Loi Grenelle, Directive Inondation), il est indispensable de travailler dès à présent à la mise en œuvre d'une nouvelle démarche contractuelle sur la vallée, répondant à ces textes.

Il est ainsi proposé :

- de poursuivre les interventions sous la forme d'une nouvelle procédure pour une période de cinq ans, dont l'étude bilan aidera à définir à la fois le contenu et la zone géographique

Compte-rendu de réunion

d'intervention. A cet égard, il conviendra de veiller à ce que cette démarche s'articule avec les orientations nouvelles au titre des Trames Vertes et Bleues et des corridors biologiques,

- d'engager, dès la fin du Contrat, une phase transitoire qui permettra :
 - d'une part d'achever l'étude bilan et d'assurer le suivi des programmes engagés dans le cadre du Contrat de vallée inondable,
 - d'autre part d'élaborer le nouveau programme d'intervention avec pour objectif la signature d'une nouvelle procédure fin 2010 - début 2011.
- de maintenir en place la cellule Saône selon des conditions à définir par l'EPTB Saône et Doubs en partenariat avec l'Agence de l'Eau et les Collectivités concernées.

La volonté de travailler rapidement sur cette future procédure s'explique par la nécessité de disposer à minima de cinq années opérationnelles pour la mise en œuvre de la procédure avant l'échéance 2015 de la Directive Cadre sur l'Eau.

En ce qui concerne le volet inondabilité, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Saône sera reconduit dans le cadre des financements du Plan Rhône. Le futur programme d'action du PAPI devra être précédé d'une sélection et d'une priorisation des projets.

En l'absence de questions, la séance est levée à 17h15.